



Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Grand Amiens

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 Juin 2023

Les membres de l'association se sont réunis dans les locaux de l'URPS Médecins libéraux avenue d'Italie à Amiens. L'AGO se tient conformément aux dispositions présent dans les statuts de l'association et la validité de la convocation est reconnue par les membres de l'association.

Monsieur Hakim Houchi, membre du conseil d'administration est président de séance.

Monsieur, Arthur Laudren, membre du conseil d'administration est secrétaire de séance.

Sont présents ou représentés les membres suivants après avoir signé la feuille d'émargement annexée au procès-verbal :

Madame, BENABES Beatrice, Monsieur BOITEL Arnaud, Monsieur BRASSEUR Grégory, Madame CABASSA Claire, Madame DUCHEMIN Fanny, Monsieur GARATE Franck, Monsieur GEORGE Didier, Monsieur HOUCHI Hakim, Monsieur HOUCHI Jilali, Monsieur LAUDREN Arthur, Madame ORTEGA-CRUCES Faustine, Madame PERDU Florence, Madame PLOMMET Elodie, Monsieur PRUVOT Gonzague, Madame ROUTIER Héléne, Madame ROZIER Isabelle, Madame STURM Nadège, Madame SUEUR Mélanie, Monsieur VALERIO Paulo, Monsieur CARPENTIER Clément, Madame CLAVEROLAS Marine, Monsieur COPPENS Ludovic, Monsieur ROGEZ Vincent, Monsieur RAJA Amjed, Monsieur COMPAIN Marc, Madame SAINTE-BEUVE Camille, Madame MACAIGNE Valentine, Madame DUFOUR-STERIN Jeanne, Mme WALLOIS Julie, Monsieur FULLANA Manuel et Madame PEGARD Nelly.

Madame ROUSSEL Perrine, coordinatrice de la CPTS ; Madame SAUVADET Marie, pour l'Agence Régionale de Santé ; Monsieur BENARD François, pour la CPAM de la Somme sont également présents.

Ouverture de séance à 20h20

Points à l'ordre du jour :

- **Adoption du CR de l'AGO et de l'AGE du 08/12/2022**

Après débat, le président de séance met aux voix la question suivante conformément à l'ordre du jour « Adoption du CR de l'AGO et de l'AGE du 08/12/2022 »

Ne participe pas au vote : 5

Abstention : 2

Contre : 0

L'assemblée générale approuve le CR d'AGO et de l'AGE du 08/12/22

- **Comptes annuels 2022**

Après débat, le président de séance met aux voix la question suivante conformément à l'ordre du jour « comptes annuels 2022 »



L'assemblée générale approuve les comptes annuels 2022 présentés par le cabinet LEESCO et précise que le nouvel expert comptable est le cabinet SECOVI à Amiens

- **Rapport du commissaire aux comptes**

Monsieur Giraud commissaire aux comptes certifie sans réserves les comptes 2022.

- **Rapport moral**

Après débat, le président de séance met aux voix la question suivante conformément à l'ordre du jour « rapport moral »

Ne participe pas au vote : 5

Abstention : 0

Contre : 0

L'assemblée générale approuve le rapport moral du président.

Mise au vote du bilan 2022

Ne participe pas au vote : 5

Abstention : 2

Contre : 0

L'assemblée générale approuve le bilan 2022 sous réserve des pièces fournis par l'ancien bureau au cabinet comptable LEESCO.

- **Rapport d'activité et missions en cours**

- **Budget prévisionnel**

Madame STURM Nadège pose la question de la provision de l'indemnité de Madame BERTRAND-HOUBRON Lydie. Il est répondu que la somme est provisionnée en attendant les résultats de l'enquête judiciaire.

Après débat, le président de séance met aux voix la question suivante conformément à l'ordre du jour « budget prévisionnel »

Ne participe pas au vote : 5

Abstention : 3

Contre : 0

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2023.

- **Travaux prévus en 2023-Projets divers**

Présentation et échange sur les travaux en cours et à venir.

Le bureau souhaite une remontée des idées des adhérents.



• Montant de la cotisation

Après débat, le président de séance met aux voix la question suivante conformément à l'ordre du jour « montant cotisation »

Ne participe pas au vote : 5

Abstention : 0

Contre : 0

L'assemblée générale approuve le montant de la cotisation

• Evolution du RI

Après débat, le président de séance met aux voix la question suivante conformément à l'ordre du jour « évolution du RI »

Ne participe pas au vote : 5

Abstention : 0

Contre : 0

L'assemblée générale approuve l'évolution du règlement intérieur

• Questions diverses

Madame CRUCES-ORTEGA pose la question de l'accès direct aux orthophonistes sans prescription médicale si adhésion à une CPTS. Cela n'est pas encore applicable ou seulement si inscription dans un parcours.

Madame STURM pose la question du formateur dans les protocoles de coopération. La volonté du bureau est de faire faire les formations par un médecin spécialiste.

Madame STURM pose la question de la téléconsultation assistée avec le couple médecin généraliste et IDEL. C'est une réponse au SNP et la CPTS souhaite travailler dessus. Elle précise qu'il faudra faire attention à respecter l'éthique professionnelle.

Il n'y a plus de question et nous clôturons la séance à 21h45.